

CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 mars 2016 - 20 heures 30

13 présents 2 absents excusés

**COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2015**

Résultats en Euros section d'investissement + section de fonctionnement

Recettes

Investissement : 163 219.21

Fonctionnement : 528 975.76 692 194.97

Dépenses

Investissement : 138 699.56

Fonctionnement : 462 249.08 600 948.64

Soit un excédent de l'exercice de 91 246.33 (692 194.97 - 600 948.64)

Excédent de fonctionnement 2014 95 636.16

Excédent d'investissement 2014 59 430.16

Fonds de roulement à fin 2015 246 312.65 (91 246.33 + 95 636.16 + 59 430.16)

En fin d'année il est dressé un état des restes à réaliser pour les dépenses et les recettes d'investissement commencées en cours d'année mais non encore achevées.

Dépenses engagées restant à réaliser à fin 2015 133 768.00

Recettes engagées restant à réaliser à fin 2015 54 628.00

Soit pour faire le Budget 2016 (246 312.65 - 133 768.00 + 54 628.00) 167 172.65

Le Conseil arrête les résultats définitifs du Compte administratif.

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

**Affectation résultat cumulé section de Fonctionnement à fin 2015**

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice font ressortir un résultat de fonctionnement cumulé positif de clôture de 162 362.84 €.

Le Conseil Municipal,

- décide d'affecter cette somme de la façon suivante :

\* en réserve au compte 1068 : inscription d'une recette "Excédents de fonctionnement capitalisés" pour un montant de 100.000,00 Euros ; somme inscrite en investissement pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

\* le solde de 62.362,84 Euros sera repris en "report à nouveau" au budget, en recettes, à la ligne 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

**Budget Primitif 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2016, préparé par la Commission des Finances et présenté par Monsieur le Maire :

- Approuve et vote le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement 572.648 Euros

Section d'investissement 335.587 Euros

Dont :	DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE
Section de fonctionnement	568.709 Euros	3.939 Euros
Section d'investissement	198.832 Euros	2.987 Euros
Restes à réaliser	133.768 Euros	

	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
Section de fonctionnement	507.299 Euros	2.987 Euros
Résultat reporté	62.362 Euros	
Section d'investissement	193.071 Euros	3.939 Euros
Restes à réaliser	54.628 Euros	
Résultat reporté	83.949 Euros	

### Vote des subventions annuelles

Le Conseil Municipal,

- vote les subventions suivantes pour un montant de **55.000 Euros** :

• Jeunes sapeurs-pompiers	300
• Centre Social AMPLEPUIS	1.500
• Lycée Agricole NANDAX	90
• BTP - CFA Loire SAINT ETIENNE	90
• Comité mémorial de Thel	140
• Intergônes Cublize	14.200
• Lieutenant de Louveterie	50
• SISAD Amplepuis	3.306
• Divers	224

Associations et sociétés de la Commune :

• Comité des Fêtes	2.000
• Judo Club	300
• O. G. E. C. Forfait communal contrat association	25.000
• A. P. E. L.	3.500
• C.A.T.M.	100
• Boule des Filatures	200

Centre Communal d' Action Sociale 4.000

- inscrit au Budget Primitif 2016 les sommes suivantes :

Article 657362 : CCAS	4.000
Article 6574 Autres organismes	51.000

### Vote des taux des taxes locales

Le Conseil vote les taux des trois taxes directes locales ; taux qui restent inchangés.

Taxe habitation	Base :	602.500	Taux :	6.34	= 38.199 Euros
Taxe foncier bâti	Base :	752.500	Taux :	13.29	= 100.007 Euros
Taxe foncier non bâti	Base :	33.300	Taux :	32.72	= 10.896Euros
Soit un montant total d'impôts de :					<b>149.102 Euros</b>

**INVESTISSEMENT : DEPENSES****Restes à réaliser :**

202	PLU + Etude géologique	22.069 Euros
2115-30	Rachat lot 12 lotissement (reste notaire à payer)	2.000 Euros
21578-268	Signalisation (payé 5 530,93 € en 2016)	5.600 Euros
2184-243	Acquisition mobilier salle des platanes (payé 1 242,97)	2.223 Euros
2312-266	Place de la mairie	17.298 Euros
2313-243	Caveau électricité salle des platanes (payé)	728 Euros
2313-263	Bâtiments et accessibilité	32.499 Euros
2313-264	Bâtiments communaux	51.351 Euros
	Soit un total de	<b>133.768 Euros</b>

**Nouveaux programmes**

Il est noté

- Amortissement subvention PLU	2.987 Euros
- Remboursement du capital des emprunts en cours	53.860 Euros
- Dépenses imprévues	5.000 Euros
- Bâtiments et accessibilité	31.472 Euros
- Bâtiments communaux	43.000 Euros
- Voirie	20.000 Euros
- Local technique	4.500 Euros
- Aménagement terrain	35.000 Euros
- Eglise	6.000 Euros
Soit un total de	<b>201.819 Euros</b>

**PLU**

Le marché était de 25 820,00 € HT soit 30 963,76 € TTC

Il reste à payer 12 139,26 € TTC

Etude géologique : 3 100,00 € HT soit 3 720,00 € TTC

Soit un total de 15 859,26 € TTC

**Place de la mairie**

Les travaux de maçonnerie du mur sont faits il reste la barrière.

Payé à Dubouis : 13 901,28 € en 2015

Reste à payer 6 722,10

Devis Cherpin : 7.900 + 980 Garde-corps

Soit un total de 15 602,10 € TTC

**Bâtiments et accessibilité**

Accessibilité : Mairie et Eglise

Solde 32 499 €

Mairie payé 5 304 € TTC Brun en début d'année - porte automatique

Eglise

Travaux rampe église Dubouis : 1 200,60 € TTC

Travaux porte sas entrée église Brun : 2 808,00 € TTC

Porte automatisée

Mairie

Volet porte mairie Brun : 2 161,20 € TTC

WURTH pour profile nez marche bande podotactile 760,76 € HT soit 912,91 € TTC

## Bâtiments communaux

Solde 51.351 €

Toiture salle des filatures : Batimontage 42.000 € TTC

Electricité salle des platanes : IRD 630 € TTC

Reste un solde de 8 721 €

## Projet de travaux

### Voirie

Le Conseil approuve les travaux de voirie à réaliser. Il approuve les devis de l'entreprise EIFFAGE de Thizy les Bourgs pour :

• Aménagement de 2 passages piétons	2.896,30 € HT soit 3.475,56 € TTC
• Reprise de courbe aux Filatures	856,53 € HT soit 1.027,84 € TTC
• Aménagement d'un ralentisseur Route des Echarmeaux	3.316,01 € HT soit 3.979,21 € TTC
• Aménagement passage prioritaire RD 9	1.562,40 € HT soit 1.874,88 € TTC
• Réfection chemin des mésanges	3.092,25 € HT soit 3.710,70 € TTC
Soit un total de	11.723,49 € HT soit 14.068,18 € TTC

Suite au sinistre aux Filatures (pont près des Ets Gardet), les assurances ont donné leur accord pour les travaux + 40 mètres de glissières seront posés en amont (direction la Tuilière).

Chemin du Pont (Magny) : Un arrêté conjoint avec les communes de Meaux la Montagne et Saint Bonnet le Troncy va être pris pour une limitation de tonnage : interdit aux plus de 3.5 T sauf exploitant agricole.

### Bâtiments

Suite à un audit de sécurité le conseil approuve l'acquisition d'extincteurs, signalisation et couverture anti feu. Dépense de 2.647,74 Euros TTC.

### Logements du caveau

Le Conseil Municipal approuve les travaux de remplacement des 9 fenêtres des logements du caveau :

- Approuve le devis de l'entreprise Georges SUCHET de Cublize pour un montant de 8.962,97 € HT soit 9.517,61 € TTC.

### Maison place de l'église

Le Conseil Municipal approuve les travaux de remplacement de la porte d'entrée du bâtiment place église :

- Approuve le devis de l'entreprise PLASSE de Cours-la-Ville pour un montant de 1.421,75 € HT soit 1.499,95 € TTC.

### Logement bâtiment Poste

Dossier en cours d'étude.

### Eglise

Le Conseil approuve les travaux de mise en sécurité du coffret électrique des moteurs sonnerie des cloches pour un montant de 3.300 € TTC et la fourniture et pose d'un parafoudre T1 pour un montant de 1.560 € TTC.

### Local technique : mur de séparation

Afin de réduire l'emprise au sol du stock de sel de déneigement le Conseil Municipal approuve la réalisation d'un mur de soutien pour le sel de déneigement,

Il approuve le devis de l'entreprise BOUDOT de Saint-Jean-la-Bussière pour un montant de 3.390,20 € HT soit 4.068,24 € TTC et accepte que ces travaux soient réalisés fin 2016 ou début 2017,

## Aménagement terrain

Espace de glisse urbaine : Inscription d'une première tranche de travaux pour 35 000,00 € TTC sous réserve que ce dossier obtienne une subvention de 65 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

### INVESTISSEMENT : RECETTES

#### Restes à réaliser :

1323-263 Subvention du département pour les travaux accessibilité	10.742 Euros
1323-264 Subvention du département pour travaux bâtiments 20.000 Euros	
1323-265 Subvention du département pour éclairage festif 6.586 Euros	
1323-266 Subvention du département pour place mairie	14.300 Euros
13251 Subvention COR pour PLU	3.000 Euros
Soit un total de	<b>54.628 Euros</b>

#### Recettes nouvelles :

- Récupération TVA sur dépenses de 2015	7.700 Euros	
- Taxe d'aménagement	1.441 Euros	
- Remboursement avance SISAD	430 Euros	(sur 5 ans)
- Amortissement Fonds de concours - frais d'étude - PLU	3.939 Euros	
- Excédent de fonctionnement	100.000 Euros	
- Cession relais propremont	65.000 Euros	
- Subvention départementale pour travaux de bâtiments	18.500 Euros	
Soit un total de	<b>197.010 Euros</b>	

### Fonds de Compensation de la TVA

La commune bénéficie depuis 2010 du mécanisme de versement anticipé du FCTVA calculé sur les dépenses de l'année N-1 et non plus N-2.

Récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement faites en 2015

Le total des dépenses est de 84 001,45 €. (138 699,56 - 2 986 écriture amortissement - 51 712,11 Emprunts)

Les dépenses admises au FCTVA sont d'un montant de 47 030,40 €.

Les dépenses exclues du FCTVA sont d'un montant de 36 971,05 €.

Pour les dépenses admises il y a : Garde-corps caveau - Travaux accessibilité mairie - PLU - Acquisition matériel voirie - Poteau incendie - Aménagement cuisine salle des platanes - Place mairie - Plafond Judo.

Les dépenses exclues sont : Travaux logement mairie - rachat lot lotissement (dépense HT).

(Les dépenses des immeubles de rapport sont exclues du FCTVA car elles correspondent à des biens loués donc mis à disposition d'un tiers non bénéficiaire du fonds et/ou assujettis à la TVA).

Le montant de la TVA à récupérer est de 7 714,87 Euros (47 030,40 x 16,404/100)

### Contribution de la commune au SYDER

Cette année le montant de la contribution est le suivant : 26 306,36 €

Contribution annuelle travaux d'investissement	9 780,09 €
Maintenance et exploitation :	2 200,00 €
Consommations électriques (provisions) :	13 150,00 €
Contribution administrative :	1 420,64 €
Régularisation consommations électriques 2015 :	699,63 €
Régularisation sur maintenance exploitation 2015	-944,00 €
Soit un total de	<b>26 306,36 €</b>

Le Conseil municipal approuve le recouvrement direct sur les contribuables.

## Syder - Luminaires

Programme de travaux concernant : le remplacement de luminaires ballons fluorescents.

Cette opération consiste en la dépose de 52 luminaires ballons fluorescents, la remise en conformité d'armoires avec mise en place d'horloges astronomiques pour les armoires non équipées, la fourniture et pose sur façade ou poteau béton de 38 consoles acier galva.

La contribution financière s'élève, après abattement à 1.965 € sur 15 ans ou à 22.956 € en une fois.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces travaux et accepte le mode de participation sur 15 ans.

## Bâtiments communaux

### Contrat maintenance porte mairie

Un contrat de maintenance pour la porte automatique coulissante installée à la mairie est proposé :

Choix du contrat :

Prévention :	264 € HT
Performance :	447 € HT
Total :	570 € HT
Extension de garantie :	407 € HT

Le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de contrat de maintenance de la société RECORD pour la porte automatique entrée Mairie,
- Dit que le contrat prévention est retenu pour un montant de 264 € HT, montant révisable annuellement,
- Dit que le contrat est valable pour une période de 12 mois à compter de la date de prise d'effet et qu'il se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes identiques, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, trois mois au moins avant l'expiration de la période en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

### Boucherie

Un nouveau boucher s'installe sur la commune : Mr GOLZIO.iut

Ce commerçant possède également un fonds de commerce « Charcutier - Traiteur » sur Cours.

Réouverture le 8 avril 2016.

Bail à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Montant du loyer commerce : 250 euros HT soit 300 euros TTC

Montant du loyer logement : 300 euros

### Contrat pluriannuel et demande de subvention

Un dossier est déposé pour la demande de subvention pour réhabilitation des logements communaux.

Subvention de 19.250 Euros.

### TDF Propremont

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nouvelle offre du 4 février 2016 relative à l'acquisition par TDF du terrain d'assiette de la station radioélectrique de Propremont.

L'offre porte sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 56, d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, parcelle propriété de la Commune.

Il est précisé qu'il existe sur la parcelle un pylône d'une hauteur de 40 mètres appartenant à TDF et un local de 20 m<sup>2</sup> et que le bien est actuellement intégralement loué au titre d'un bail civil à TDF.

L'offre est formulée sur la base d'un prix d'acquisition d'un montant de soixante-cinq mille euros.

Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 1 contre et 4 abstentions,

- d'accepter l'offre de TDF du 4 février 2016.

- d'accepter la cession de la propriété immobilière sise à SAINT-VINCENT-DE-REINS lieudit « Propremont », cadastrée section C n° 56 d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> moyennant soixante-cinq mille euros payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente. Le prix s'entend « net vendeur », c'est-à-dire que les droits de mutations et les frais de notaires sont à la charge exclusive de TDF, le vendeur restant seul redevable des éventuelles plus-values immobilières. De surcroît les frais de bornage et le coût des diagnostics obligatoires seront également pris en charge par TDF.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Bâtiment du Pont de la Côte**

La maison du Rhône demande le positionnement de la commune sur l'acquisition des bâtiments :

- L'ancienne gare SNCF 114 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux
- Un entrepôt d'une superficie de 360 m<sup>2</sup>

L'ensemble cadastré AH 26 et 27 de 5 et 4650 m<sup>2</sup>.

Pas de décision prise cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **SISAD**

Après avoir dénoncé la convention dont nous étions partenaire (comme 6 autres communes) il a été convenu que nous assumerions la responsabilité financière à hauteur de 80 % du déficit budgétaire prévisionnel du service prestataire en fonction du nombre d'heures réalisées.

Considérant le déficit du service prestataire pour l'année 2014, à savoir 68.685 €

Considérant le nombre d'heures réalisées sur l'ensemble des communes : 36.633

Considérant le nombre d'heures réalisées sur la commune : 2.204

Une aide financière est demandée pour un montant de 3 305,91 euros

(Calcul pour Saint-Vincent :  $54\,948 / 36\,633 * 2\,204 = 3\,305,91$  euros)

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention au SISAD pour un montant de 3.305,91 Euros.

#### **COR**

#### **Groupement de commande - PATA**

Il est constitué un groupement de commandes pour la réalisation de réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique (PATA).

Le Conseil accepte les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes, autorise l'adhésion de la commune audit groupement, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et autorise le coordonnateur à signer les marchés.

#### **Services communs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le schéma de mutualisation adopté par les Communes membres et la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, a acté la mise en place de services communs avec adhésion facultative :

### Assistant de prévention

Le Conseil Municipal,

Décide de confier à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien la gestion d'un service commun - assistant de prévention, tel que prévu dans le schéma de mutualisation ;

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ; convention conclue sans limitation de durée. Possibilité de résiliation moyennant un préavis de 6 mois.

### Formation

Le Conseil Municipal,

Décide de confier à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien la gestion d'un service commun - Formation, tel que prévu dans le schéma de mutualisation ;

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ; convention conclue sans limitation de durée. Possibilité de résiliation moyennant un préavis de 6 mois.

### Marchés publics

Le Conseil Municipal,

Décide de confier à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien la gestion d'un service commun - Marchés Publics, tel que prévu dans le schéma de mutualisation ;

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ; convention conclue pour une durée de 5 ans.

### Immeuble Saint-Paul

A l'étude un dossier de faisabilité en partenariat avec la COR instruit par l'ADEME (agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie) pour la réhabilitation de l'immeuble suivant les normes énergétiques.

### Photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la COR porte l'ambition d'être à l'horizon 2050, un « territoire à énergie positive ». Soutenu par l'ADEME et la Région, il s'agit de diviser les consommations du territoire par deux et les équilibrer avec des productions d'énergies renouvelables issues de nos ressources afin de développer une économie locale et durable.

Afin d'identifier le potentiel photovoltaïque sur le patrimoine communal et faciliter le déploiement de cette production d'électricité décentralisée, la COR souhaite mettre en œuvre un fonds de concours afin de mutualiser les étapes de mise en œuvre des projets et de candidater pour l'ensemble des communes du territoire, au titre de l'enveloppe des « Grands projets d'investissements » délégué par l'Etat aux Préfets de Région, nous permettant de mobiliser une enveloppe financière conséquente.

La Commune de SAINT-VINCENT-DE-REINS souhaite s'engager au côté de la COR afin de développer le photovoltaïque sur son patrimoine communal.

Pour cela, la commune a fait étudier le potentiel des bâtiments.

Le Conseil Municipal approuve le développement du photovoltaïque sur le patrimoine communal,

- Valide la poursuite du projet et acte la candidature de la Commune de Saint-Vincent-de-Reins dans le cadre du dossier porté par la COR,

- S'engage à mettre en œuvre le projet sous réserve que ledit projet soit intéressant pour la commune.



## Personnel communal

### CDG Contrat assurance groupe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre Commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat groupe d'assurance ouvert aux collectivités du Département et de la Métropole de Lyon,
- ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2016 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune.

Le Conseil municipal demande au Centre de gestion de mener pour le compte de la commune la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL.

### Remboursement frais IUT

Des étudiants ont réalisé un projet de communication commerciale en collaboration avec la mairie.

Ces étudiants ne sont liés par aucun contrat de travail.

La commune peut indemniser les étudiants des divers frais entraînés par leur activité notamment les frais de déplacement.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de déplacements des étudiants dans le cadre de leur projet tutoré : analyse de marché de la Commune.

### Aménagement place de parking personne handicapée

Le Conseil approuve les travaux d'aménagement d'une place de parking personne handicapée, il approuve les devis des entreprises Billet Fonteret et Cherpin pour un montant total de 4.068 € TTC.

### Rallye Charbonnières

2 épreuves sur la Commune : Les Noirs - Mardore - Thizy (1<sup>er</sup> passage à 10 heures et 2<sup>e</sup> passage à 17 heures 50)

Passage du Rallye le samedi 23 avril 2016

Epreuves de reconnaissances :

Le 17 avril de 8 heures à 19 heures

Le 19 avril de 9 heures à 20 heures

### Demandes de subvention

Il est donné un avis défavorable à diverses demandes de subventions reçues.

:-:-:-:-:-

Prochain conseil le 17 juin 2016 à 20 h

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 1<sup>er</sup> avril 2016

